

Formation aux droits de l'enfant : *de la théorie à la pratique !*

Cette formation interinstitutionnelle vous est proposée par SOS Villages d'Enfants en partenariat avec le CNFPT, la CNAPE et le Défenseur des droits.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de reconnaître les droits de l'enfant, mais de s'attacher à leur mise en œuvre, autour de plusieurs questions telles que : *pourquoi cela nous concerne-t-il en tant que professionnel de la protection de l'enfance ou plus largement du travail social, encore aujourd'hui en France ? Sommes-nous certains de mesurer ce qu'ils impliquent dans nos attitudes d'adultes et dans nos postures professionnelles ?*

Objectif de la formation :

Faire évoluer ses postures et pratiques professionnelles pour développer une approche par les droits de l'enfant.

Contenu de la formation :

- Analyser les quatre principes fondamentaux de la CIDE : droit à la vie et au développement, intérêt supérieur de l'enfant, droit à la participation et à la non-discrimination ;
- Mesurer l'importance des droits dans le parcours des enfants accompagnés ou accueillis et s'interroger sur les points de tension dans leur mise en œuvre ;
- Identifier la place et le rôle du professionnel dans la mise en œuvre de ces droits et lui offrir un espace de réflexion et des outils pratiques.

Durée : 2 jours

Méthodes pédagogiques :

- Méthodes pédagogiques actives : mises en situation, exercices, études de cas en groupe, jeux pédagogiques ;
- Offrir aux participants un espace d'échange et de mise en perspective de leurs pratiques ;
- Appui d'outils développés au niveau européen pour protéger et promouvoir les droits des enfants en situation de vulnérabilité : guides sont édités par le Conseil de l'Europe, recommandations européennes... ;
- Illustrations à partir des points de vue de jeunes disposant d'une expertise en droits de l'enfant ou d'une expérience d'accompagnement en protection de l'enfance.

La formation est dispensée par des formateurs ayant participé au projet européen (cf encadré), **Vanessa SEDLETZKI** consultante internationale et experte auprès du Conseil de l'Europe, **Dominique VIAL** formateur, chef de projet et ancien directeur d'établissement, et **Clara GRISOT** ancienne jeune ambassadrice des droits auprès des enfants (JADE).



Public cible :

- Travailleurs sociaux et professionnels (cadres ou non cadres) intervenant auprès des enfants accompagnés ou accueillis dans tout type d'établissement ou service du secteur socio-médico-éducatif;
- Magistrats de l'enfance et de la jeunesse ;
- Professionnels des services de l'Aide Sociale à l'Enfance au sein des Conseils Départementaux.

Le projet européen *Former aux droits de l'enfant les professionnels de la protection de l'enfance.*

Le contenu de la formation a été élaboré dans le cadre d'un projet européen, porté par SOS Villages d'Enfants International, en partenariat avec le Conseil de l'Europe et Eurochild (2015-2016).

Dans le cadre de ce projet, plus de 900 professionnels de huit pays ont bénéficié de cette formation. Les résultats et recommandations de ce projet étaient au cœur d'une conférence « Les droits de l'enfant accueilli en protection de l'enfance : De la parole aux actes ! » le 8 novembre 2016.

En France depuis des sessions sont organisées par SOS Villages d'enfants en partenariat avec la CNAPE, le CNFPT et avec le soutien du Défenseur de droits.

Je m'inscris à la formation qui se déroulera à Paris aux dates suivantes :

- Jeudi 21 et vendredi 22 juin 2018**
- Jeudi 6 et vendredi 7 décembre 2018**

Tarif pour les deux jours de formation :

- 350 € ou 300 € net par stagiaire à partir de deux inscrits par organisme (pour les agents territoriaux, le stage est pris en charge par le CNFPT).
- Un tarif réduit est accordé aux adhérents CNAPE : 300 € net pour un stagiaire et 250 € à partir de deux inscrits.

NOM.....PRENOM.....

FONCTION.....

ORGANISME.....

ADRESSE.....

COURRIEL.....TEL :

Bulletin d'inscription à retourner à :

- SOS Villages d'enfants, Christophe Chabrier – cchabrier@sosve.org ou par courrier au 6 cité Monthers 75009 Paris, tél. : 01 55 07 25 25.

↳ SOS Villages d'Enfants est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 53926 75 auprès du préfet de région d'Ile de France.

Une convention de formation vous sera ensuite adressée, les paiements seront effectués par virement ou par chèque à l'ordre de l'association SOS Villages d'enfants à réception de la convention signée.

- Si vous êtes agent territorial : l'INSET d'Angers, Stéfany Chihab – stefany.chihab@cnfpt.fr ou par courrier rue du Nid de Pie, BP 62020, 49016 Angers cedex 01, tél. : 02 41 22 41 43.

Les places seront affectées dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription.

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.